



Traité Avoda Zara

Michna 1 - Chapitre 4

רבי ישמעאל אומר, שלוש אבנים זו בצד זו בצד המרקוליס,
אסורות; ושתיים, מותרות. וחכמים אומרין את שהוא
נראה עימו, אסור; ואת שאינו נראה עימו, מותר.

Rabbi Yichmael dit : [s'il y a] trois pierres l'un à côté de l'autre auprès d'un Merkoulis, elles sont interdites ; [s'il n'y en a] que deux, elles sont d'un usage permis. Les Sages disent : celles qui paraissent faire partie de cette idole sont interdites ; celles qui n'apparaissent pas comme telles sont permises.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions